

Motion adoptée à l'unanimité par les personnels d'éducation du collège Robespierre d'Épinay-sur-Seine, réunis en HMIS

Nous, personnels d'éducation du collège Robespierre d'Épinay-sur-Seine réunis en HMIS le jeudi 15 juin 2023, considérons que le « Pacte » n'est en aucun cas une revalorisation salariale : il impose des missions supplémentaires dont certaines sont aujourd'hui rémunérées en HSE et en IMP. Être revalorisé c'est être mieux payé pour les mêmes tâches.

Nous voulons une véritable augmentation des salaires pour toutes et tous, avec la hausse du point d'indice, son indexation sur l'inflation et non des primes ou des indemnités.

Nous refusons de remplacer des collègues y compris d'une autre discipline au pied levé avec des élèves que nous ne connaissons pas : cela n'a aucune logique pédagogique.

Ces « remplacements des absences de courte durée » (RCD) ne régleront en rien les heures de cours manquantes pour les élèves. L'augmentation des missions et du temps de travail conduit au contraire les personnels à l'épuisement, à accroître les pressions hiérarchiques et à dégrader les conditions de travail, notamment en mettant en concurrence les collègues. Nous redoutons et condamnons en outre la possibilité que les nouvelles et nouveaux arrivant.e.s, néo-titulaires ou non, se voient proposer de signer le « Pacte ».

Nous pensons que le service public d'éducation a besoin de davantage de personnels pour assurer les remplacements et qu'il faut recruter. Pour recruter, il faut mieux rémunérer les personnels.

Nous considérons que le « Pacte » est un danger pour nos métiers et contraire à nos statuts en créant une logique de contrat et d'annualisation de notre temps de travail.

A Épinay-sur-Seine, le 15/06/2023